

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du vendredi 5 mai 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 6.1, 7.1, 7.2, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h55.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 6.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.5), Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER (à partir du 5.5), M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON

Etaient absents : M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : Mme Karima ROCHDI

Attribution d'une subvention à l'Association Floréal

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

L'association Floréal et son Gem « O jardin de Floréal » sont impliqués depuis de nombreuses années auprès des personnes en situation de handicap psychique. Leurs actions ont pour objectif de proposer à ce public des activités et de créer des conditions favorables à leur réadaptation sociale.

L'association Floréal propose de créer une pièce de théâtre avec ses usagers. Ce projet se déroulera sur 3 ans. Pour l'année 2017, il est proposé d'attribuer une subvention de 750 € à ce projet.

L'association Floréal et son Gem « O jardin de Floréal » sont impliqués depuis de nombreuses années auprès des personnes en situation de handicap psychique. Leurs actions ont pour objectif de proposer à ce public des activités et de créer des conditions favorables à leur réadaptation sociale.

Par ailleurs, l'association et son GEM s'attachent à défendre et à reconnaître leurs droits à la Citoyenneté, à l'égalité des chances et à la qualité de la vie.

C'est dans ce cadre que s'inscrit ce projet de création d'une pièce de théâtre dont les usagers de Floréal seront les auteurs et les acteurs.

Cette action se décline en quatre ateliers :

- Théâtre,
- Chorale, dialogue, type comédie musicale,
- Couture, réalisation de costumes, d'accessoires, décors, etc.
- Ecriture.

Ce projet se veut ouvert sur l'extérieur. Il a en effet vocation à être présenté à d'autres usagers dans le cadre d'une solidarité territoriale : personnes âgées dans les maisons de retraite, logements foyers à Besançon et Agglomération du Grand Besançon, autres personnes en situation de handicap ou non susceptibles d'être intéressées, ...

Une aide financière pourrait être réexaminée pour 2018 et 2019, sur la base d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action 2017 présenté par l'association Floréal à la Ville de Besançon et à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Il est proposé d'accompagner cette structure pour l'année 2017 à hauteur de 750 €. A noter que la Ville de Besançon la soutiendra également pour le même montant.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention à l'association Floréal de 750 €.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 15 MAI 2017



Contrôle de légalité